



La Checklist de mon déménagement

OBJET	ACTION	FAIT
COPROPRIETE	Prévenez votre syndic de votre déménagement et demandez lui de prévoir l'arrêté des comptes à la date de votre départ.	
LOCATAIRE	Prévenez votre propriétaire par recommandé avec AR 3 ou 1mois avant votre départ (selon que vous êtes situé en zone tendue ou non ou en location meublée) et prenez rendez-vous pour l'état des lieux de sortie.	
DEMENAGEMENT	Réservez un utilitaire si vous déménagez par vous-même, munissez-vous de cartons, scotch, marqueur, papier bulle, journaux, ou établissez au moins 3 devis et réservez la société de déménageurs.	
COURRIER	Demandez à La Poste de faire suivre votre courrier. Service payant, durée de 6 mois qui peut se renouveler.	
EAU, ELECTRICITE, GAZ	Résiliez votre abonnement au lendemain de votre départ. Ouvrez un compte auprès de chaque fournisseur d'énergie. Pour que ce soit plus simple, relevez les compteurs avant d'appeler chaque organisme. Le moment de changer de fournisseur d'énergie ?	
ASSURANCE	Actualisez ou changez votre contrat d'assurance habitation, informez votre assureur de véhicule de votre nouvelle adresse.	
TELEPHONE, INTERNET, CABLE, SATELLITE	Transférez, résiliez ou modifiez votre ligne téléphonique, votre connexion Internet, vos abonnements câbles ou satellites	
ORGANISMES SOCIAUX, CPAM, CAF, URSSAF, POLE EMPLOI...	Informez les de votre nouvelle adresse: indispensable pour continuer à bénéficier de vos prestations. Vous pouvez effectuer ces démarches en ligne sur www.changementadresse.gouv.fr	
ETABLISSEMENT SCOLAIRE	Prévenez le directeur de l'école de vos enfants qui doit vous remettre un certificat de radiation. Adressez-vous ensuite à la mairie du nouveau domicile pour l'inscription dans le nouvel établissement	
IMPOTS	Prévenez le centre des impôts de votre nouveau domicile, sans oublier de prévenir votre ancien centre pour demander le transfert de dossier. Vous pouvez effectuer ces démarches en ligne sur www.changementadresse.gouv.fr	
BANQUE	Communiquer votre nouvelle adresse	
ELECTROMENAGER	Commandez vos nouveaux appareils. Peut-être souhaitez-vous une assistance dépannage électroménager ?	
CARTE IDENTITE, PASSEPORT, PERMIS DE CONDUIRE	Demandez à la mairie de modifier l'adresse qui figure sur votre carte d'identité ou votre passeport, et à la sous-préfecture de vous établir un nouveau permis de conduire (formalités gratuites et facultatives)	
CARTE GRISE	A mettre à jour à la préfecture obligatoirement dans un délai d'un mois sous peine d'amende.	
CARTE D'ELECTEUR	Pour voter dès l'année prochaine dans votre nouvelle commune, inscrivez vous sur les listes électorales de votre nouvelle mairie le 31 décembre au plus tard.	